

# La lettre des Fusions et Acquisitions

Juin 2009

Volume 4, Number 1-3

## Autres étapes du processus de transmission

- Le diagnostic
- La pré évaluation
- L'évaluation approfondie
- Le dossier de présentation
- L'engagement de confidentialité
- Le profil du repreneur
- La recherche de repreneur
- La négociation
- La promesse
- Les due diligence
- Le protocole d'accord
- La garantie de passif
- Après la cession

## Rubriques

- Présentation du Cabinet
- Accès Intranet
- Glossaire
- Prestations Cédants

## La méthodologie détaillée du processus de transmission de mon entreprise en Belgique

La transmission d'une entreprise est un processus très délicat dans la vie d'une entreprise. Il faut donc la préparer minutieusement en se faisant accompagner afin d'optimiser les chances de sa réussite. Une succession d'étapes dans la préparation permettra un excellent retour sur investissement. L'étape du dossier-projet est essentielle afin de structurer le projet et pouvoir le présenter auprès de partenaires repreneurs.

## Le dossier-projet

Si la société a une certaine taille et que l'option choisie est une cession en dehors de la famille, l'élaboration d'un dossier-projet est souvent conseillée notamment à destination des fonds d'investissements pour des activités à fort goodwill (télécom, biotechnologie, Nouvelles Technologies,...)

### Qu'est ce qu'un dossier-projet ?

Un **dossier-projet** est la vision chiffrée du développement de la société. C'est un document descriptif de l'entreprise remis au cessionnaire potentiel ou à des investisseurs qui apprécieront les risques et décideront de l'opportunité de réaliser l'opération.

Le **dossier-projet** doit mettre en valeur le besoin de financement en fonds propres de l'entreprise sur une période donnée.

Il permet notamment :

- de valoriser la société (actualisation des cash flows futurs)
- d'évaluer le montage juridique et financier de cession dans le cadre de montages à effet de levier.

Contactez-nous  
<http://www.actoria.be>

[info@actoria.be](mailto:info@actoria.be)

Actoria Group®

Brussels - London - Paris  
Fribourg - Madrid

Reproduction et copie  
interdite sans accord de  
Actoria

Le **dossier-projet** intégrera notamment les comptes d'exploitation prévisionnels et le tableau prévisionnel des emplois et des ressources.

Les prévisions doivent être faites sur une durée de 3 à 5 ans et mettre en évidence les facteurs clés de l'exploitation et les facteurs de sensibilité.

#### **Tableau prévisionnel des emplois et des ressources avec notamment :**

- les investissements prévisionnels,
- les financements (investissements, besoin en fonds de roulement,...) ; l'évolution du besoin en fonds de roulement (BFR).

#### **Comptes d'exploitation prévisionnels**

Les comptes d'exploitation prévisionnels comporteront notamment les éléments suivants :

- chiffre d'affaires prévisionnel : évolution par société, par produit/service
- marges prévisionnelles par société, par produit/service
- charges d'exploitation : masse salariale (évolution, plan de recrutement,...)
- charges externes, etc



#### **Règles de construction**

Un **dossier-projet** doit avoir trois caractéristiques essentielles :

- **être facile à conduire donc réaliste et crédible.**

Les acheteurs potentiels peuvent conditionner certaines modalités financières à sa réalisation.

- **être prudent.**

En général on ne prend en compte que les événements qui ont de fortes probabilités de se réaliser ou que l'on peut clairement identifier.

- **mais ambitieux.**

Il convient d'être attentif à la confidentialité des données qui y sont intégrées.

Quelques règles précises de construction doivent être suivies.

Ainsi, il convient de prêter une attention particulière à la cohérence vis-à-vis du passé (un diagnostic préalable de l'entreprise est le plus souvent indispensable) mais également à la cohérence vis-à-vis du marché et de l'environnement concurrentiel.

Compte tenu de son importance pour la suite des opérations à réaliser, il est souvent nécessaire de se faire assister pour l'élaboration du **dossier-projet**. À cet égard, il est possible de faire appel aux compétences d'ACTORIA CONSEIL.